



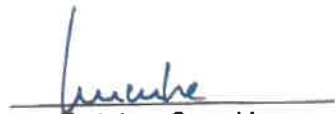
CERTIFICAT

Constance de la conformité des performances

2451-CPR-EN40-2020.0001.005

selon le règlement (UE) n° 305/2011 du
Parlement européen et du Conseil du 09 mars 2011 (Règlement des Produits de Construction - RPC),
ce certificat s'applique au produit de construction suivant :

Produit de construction	Mâts d'éclairage en acier selon la norme EN 40-5:2002
Usage prévu	Éclairage public dans les zones de circulation, classe 0
Méthode de marquage CE	ZA.3 selon la norme EN 40-5:2002
Champ d'application	voir annexe 1 fabriqués par ou pour
Fabricant	WE-EF LEUCHTEN GmbH Töpinger Straße 16 29646 Bispingen Allemagne
Usine de production Site de production du fabricant	WE-EF LEUCHTEN GmbH Magaretenhof 11a 15518 Steinhöfel Allemagne
Confirmation	Ce certificat confirme que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité et les propriétés décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée EN 40-5: 2002 sont appliquées conformément au système 1 et que les produits de construction et le contrôle de la production en usine répondent à toutes les exigences qui y sont prescrites.
Date de la première émission	16/07/2020
Prochain audit de surveillance	15/07/2025
Période de validité	Ce certificat reste valable tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences du système de contrôle de la production en usine visant à l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées, définies dans la norme harmonisée restent inchangées et que le produit et les conditions de fabrication dans l'usine de fabrication ne sont pas modifiés de manière significative.
Remarques	cf. verso
Lieu/date d'établissement	Düsseldorf, le 13/12/2024 Nowak


Dipl.-Ing. Gurschke
Directeur de l'organisme de certification



Numéro du certificat : **2451-CPR-EN40-2020.0001.005**

Remarques

L'organisme notifié - 2451 DVS ZERT GmbH a réalisé l'inspection initiale du/des usine(s) de production et du contrôle de la production en usine ainsi qu'à l'essai initial des types de produits énumérés et procède régulièrement au contrôle, à l'évaluation et à la confirmation du contrôle de la production en usine.

Dispositions générales

Les conditions selon la norme harmonisée DIN EN 40-5:2002 s'appliquent.

Les conditions générales de vente de DVS ZERT GmbH s'appliquent dans la version actuellement en vigueur.

Annexe 1 :

Type de produit	Mâts contrôlés	Zone de vent	Catégorie de terrain	Remarque
AM-R	AM-R 4076	2	2	lampe 2xPFL240
	AM-R 5076	2	2	lampe 1xPFL240
	AM-R 5576	2	2	lampe 1xPFL240
	AM-R 6076	2	2	lampe 2xPFL240
	AM-R 7076	2	2	lampe 1xPFL260
	AM-R 7576	2	2	lampe 1xPFL260
	AM-R 8076	2	2	lampe 1xPFL260
AM-K	AM-K 4060	2	2	lampe 2xPFL240
	AM-K 4076	2	2	lampe 2xPFL240
	AM-K 4576	2	2	lampe 1xPFL240
	AM-K 5076	2	2	lampe 1xPFL240
	AM-K 6076	2	2	lampe 1xPFL240
	AM-K 7076	2	2	lampe 1xPFL260
	AM-K 7576	2	2	lampe 1xPFL260
	AM-K 8076	2	2	lampe 2xPFL260
Autres modèles ou propriétés : • Protection anticollision (sécurité passive) : classe 0 selon la norme EN 12767 • Matériau : acier de construction S 235 selon la DIN EN 10025 • Tubes en acier selon les normes 10210 et DIN EN 10219 • Modèle selon la norme EN 40-2 • Galvanisation à chaud selon la norme EN ISO 1461 • Base enterrée avec ouverture d'entrée de câbles • Attestation de stabilité selon les normes EN 40-3-1 et EN 40-3-3 : classe de sécurité A, classe de déformation 1 ou 2 ; catégorie de terrain II ; zone de vent 1, 2 • Mâts de conception identiques avec projection plus faible et/ou surface d'éclairage effective plus petite ou poids du luminaire effectif plus faible				